

officielle, renfermant des renseignements qui seraient non seulement utiles au gouvernement, mais aussi au pays en général, tant au sujet des droits des Sauvages que du traitement qu'ils ont reçu. Qu'il soit de l'intérêt du public ou du gouvernement de rendre ces lettres publiques, c'est là une question qui, je le suppose, doit être décidée par le chef du département.

J'ai été très heureux d'entendre les observations de l'honorable député de Charlevoix sur cette très importante question, et j'espère que le gouvernement, approuvant la proposition de l'honorable député, prendra des mesures énergiques pour pourvoir aux besoins de ces Sauvages, dont il s'est constitué le gardien, de même qu'il est le tuteur de tous les autres Sauvages du pays.

M. MACKENZIE — Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu.

M. DESJARDINS — Je suis heureux d'apprendre de l'honorable député d'Hastings-Nord que les messieurs qui se sont constitués les tuteurs de ces Sauvages sont bien disposés à régler cette question d'une manière paisible; s'ils sont ainsi disposés, cette question sera bientôt réglée. Si l'honorable député est bien renseigné, je suis persuadé que le gouvernement réglera cette question sans difficulté.

M. MACKENZIE — Je n'ai reçu aucune proposition des personnes qui prétendent représenter les Indiens, qui puisse me faire croire que les offres du gouvernement seront acceptées.

Le gouvernement se propose d'établir ces Indiens sur un certain espace de terre, et de demander au Parlement d'affecter une certaine somme pour leur construire des habitations, et d'obtenir autant d'avantages que possible du Séminaire.

La question de loi est une question dont nous ne pouvons pas nous ingérer. L'administration précédente semble avoir réglé cette question, autant que les officiers de la Couronne pouvaient le faire. Cette question fut portée subseqüemment devant les tribunaux; et quoique ceux qui agissaient au nom des Indiens fussent d'avis que la décision rendue n'était pas juste, ils n'ont pas, cependant, demandé à la cour de révision de réformer ce jugement.

Quand des députations se rendirent

M. BOWELL

à Ottawa pour avoir des entrevues avec moi, elles avaient simplement pour objet de faire valoir les droits des Indiens, en vertu des droits territoriaux qu'ils réclamaient; mais il était tout à fait impossible au gouvernement de décider si les Sauvages avaient bien ou non ces droits. C'est là une question de droit, que les tribunaux seuls peuvent juger.

Ces personnes décidèrent d'en appeler aux cours, mais quant il fut connu que le gouvernement faisait un effort pour induire le Séminaire à faire un compromis, et que les Sauvages seraient peut-être disposés à l'accepter, des lettres violentes parurent dans des journaux de Montréal, dénonçant le gouvernement parce qu'il sacrifiait les droits des Sauvages, ainsi qu'ils les appelaient, et donnant des valeurs fabuleuses à ces propriétés.

Les droits des Sauvages, tels qu'ils existaient avant ces difficultés, semblaient être de la nature suivante. Les terres étaient réparties entre différents Sauvages; les familles indiennes avaient 8, 10 ou 20 acres dans un endroit particulier, où elles avaient défriché un certain nombre d'acres. De temps à autre quelques-unes de ces familles désiraient quitter la réserve, et invariablement, suivant ce que l'on m'a dit — et je crois avoir été bien renseigné — quand quelqu'une de ces familles désirait ainsi partir, on estimait la valeur des améliorations, qui leur étaient ainsi payées. Ces évaluations s'élevaient parfois à \$8 ou \$9 par acre; mais le plus souvent à \$5 ou \$6 par acre. La moyenne était de \$5 à \$6, que les prêtres qui exerçaient la surveillance sur ces terres, payaient aux Indiens, qui quittaient ensuite la réserve et allaient s'établir ailleurs.

Il semble donc que jusqu'au jour où a surgi cette difficulté, les Indiens ne réclamaient aucun droit de propriété territoriale; autre que celui provenant de la propriété et des améliorations qu'il avaient faites au sol.

Tel semble avoir été l'état de chose; d'après ce que j'ai pu connaître d'un examen personnel, et il est absurde de dire que le gouvernement a eu par le passé ou a maintenant le pouvoir de presser un règlement. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir de faire pour obtenir un règlement; et